

Pa'Had David

Tazria



Publié par les institutions "Mikdash LéDavid" Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsadik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsadik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsadik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal

« Tant qu'il gardera cette plaie, il sera impur, parce qu'elle est impure ; il demeurera isolé, sa résidence sera hors du camp. » (Vayikra 13, 46)

D'après nos Maîtres, le lépreux était exclu des trois camps. Ils affirment par ailleurs (Brakhot 5b) que quiconque avait l'un des quatre types d'affection lépreuse y trouvait l'expiation. Rachi en donne la raison : « À cause de la honte causée par son renvoi en dehors des camps. »

Mon fils m'a posé la question suivante : pourquoi l'Éternel ordonna-t-il à Moché d'humilier les lépreux le jour de l'inauguration du Tabernacle, en les renvoyant des camps, alors que les hommes passibles de flagellation étaient exempts de cette peine à cause de la honte qu'elle entraînait ? Pourquoi les lépreux devaient-ils être excommuniés en dépit de l'humiliation que cela représentait ?

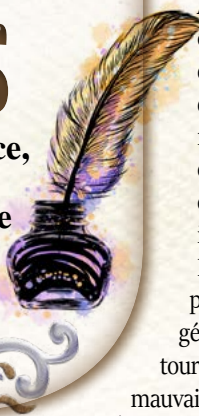
Nos Maîtres (Vayikra Rabba 16, 6) commentent les mots « Voici la règle (Torah) à appliquer au lépreux (métsora) » (Vayikra 14, 2) en les attribuant à « celui qui crée un mauvais renom » (motsi chem ra). Le médisant enfonce les cinq livres de la Torah et, en punition, il est atteint de lèpre.

Lorsqu'un homme médit, il humilie le Créateur devant Son armée céleste et c'est justement pourquoi le Saint béni soit-il enjoignit à Moché d'humilier les médisants le jour de l'inauguration du Tabernacle.

En effet, selon nos Sages (Sanhédrin 38b), au moment où D.ieu s'apprêtait à créer l'homme, Il créa un groupe d'anges et leur dit : « Voulez-vous que Je crée un homme à Mon image ? » Ils lui demandèrent : « Quels sont ses actes ? » Il les leur détailla. Ils répondirent alors : « Maître du monde, "Qu'est donc l'homme, que Tu penses à lui, le fils d'Adam, que Tu le protèges ?" (Téhilim 8, 5) » Il tendit Son petit doigt entre eux et les brûla. Il interrogea ensuite un second groupe d'anges, qui furent du même avis et subirent un sort identique. Quant aux anges du troisième groupe, ils dirent : « Maître du monde, les premiers qui s'opposèrent à Ton projet, Tu ne les as pas écoutés. Le monde entier T'appartient, tout ce que Tu désires créer, crée-le. »

maskil LéDavid

La médisance, une atteinte à la Présence divine



À présent que l'homme est créé, lorsqu'il faute, les anges disent au Très-Haut : « Tu désirais créer l'homme et nous ne voulions pas. Maintenant que Tu l'as créé, qu'il faute et endommage le monde, quel intérêt retires-Tu de lui ? »

Dans le passage de Guémara précité, il est écrit que, lors des générations du Déluge et de la tour de Babel, dont la conduite était mauvaise, les anges firent remarquer à l'Éternel : « N'est-ce pas que les premiers

groupes d'anges avaient raison ? »

Ainsi donc, le péché de l'homme couvre le Saint béni soit-il de honte face aux créatures célestes. C'est notamment le cas lorsqu'il médit. En outre, la médisance constitue également un manque de respect vis-à-vis de D.ieu en cela que tout homme est créé à Son image, comme il est dit : « D.ieu créa l'homme à Son image, c'est à l'image de D.ieu qu'Il le créa » (Béréchit 1, 27) En médisant de son prochain, créé à l'image de D.ieu, c'est comme si on médisait de D.ieu Lui-même. Enfin, la médisance est d'une gravité extrême parce qu'elle entraîne la mort de trois personnes, cause l'humiliation de trois êtres créés à l'image divine. Dès lors, nous comprenons que le médisant devait être expulsé des trois camps, mesure pour mesure, puisqu'il humiliait l'Éternel trois fois.

Efforçons-nous de retenir notre langue, empêchons-la de médire de tout homme, même s'il s'agit de propos véridiques – ceux-ci étant inclus dans l'interdit de médisance et risquant, de surcroît, de nous pousser à prononcer également des paroles mensongères. Celui qui médit cherche, généralement, à susciter la haine des gens à l'égard de l'individu duquel il parle, ce qui va à l'encontre totale de la solidarité. Par conséquent, l'homme craignant D.ieu s'évertuera à s'éloigner de toute parole mensongère et, en particulier, de la médisance sur les Grands de notre peuple.

La cause majeure de tous les malheurs de ce monde est la haine gratuite. Aussi travaillons-nous afin de nous défaire de tout sentiment de haine et de jalousie et de cesser de médire d'autrui. De la sorte, nous aurons le mérite d'accueillir le Machia'h, bientôt et de nous jours.

1^{er} Nissan 5782
2 avril 2022

1233

HORAIRES DE CHABBAT



Chabbat Ha'hodech

	Jérusalem	Tel-Aviv	'Haifa	Beer-Chéva
Allumage des bougies	6:23	6:38	6:32	6:43
Clôture du Chabbat	7:36	7:38	7:38	7:37
Rabbénou Tam	8:15	8:14	8:15	8:15



Hilloulot

Le 1^{er} Nissan, Rabbi Chlomo Pinto

Le 1^{er} Nissan, Rabbi Elimélekh de Gradzisk, auteur du Imré Elimélekh

Le 2 Nissan, Rabbi Yé'hiehl Mikhel, le Maguid de Zloutchov

Le 2 Nissan, Rabbi David 'Hanania Vitrahi, Rav de Padoue

Le 3 Nissan, Rabbi Arié Leib Grosnass, auteur du Lev Arié

Le 3 Nissan, Rabbi Immanuel Noniss Karwelhou, Rav de New York

Le 4 Nissan, Rabbi Ra'hamim Nissim Palagi

Le 4 Nissan, Rabbi Chalom Yaakov Sim'ha Rothman, auteur du Avné Chayich

Le 5 Nissan, Rabbi Chnéor Zalman de Lublin, auteur du Torat 'Hessed

Le 5 Nissan, Rabbi Chalom Mordékhaï Hadaya, Roch Yéchiva des kabbalistes de Beit-El

Le 6 Nissan, Rabbi 'Haïm Aboulafia, auteur du Ets 'Haïm

Le 6 Nissan, Rabbi Aharon Rata, auteur du Taharat Hakodech

Le 7 Nissan, Rabbi Yossef Hacohen Plachnitsky

Le 7 Nissan, Rabbi Chaoul Tsadka





PAROLES DE TSADIKIM

Perles de Torah sur la paracha
entendues à la table de nos Maîtres

La force de la langue et celle du silence

Notre *paracha* souligne l'extrême gravité de la médisance. Comme l'a affirmé le roi Chlomo, « la mort et la vie sont au pouvoir de la langue » (*Michlé* 18, 21). D'où la considérable sanction réservée au médisant qui, par sa mauvaise langue, sépare l'homme de son prochain et engendre des querelles entre eux ; il sera entouré d'affections lépreuses, à commencer par sa maison, ses vêtements, puis son propre corps.

Par ailleurs, nos Maîtres font l'éloge de celui qui garde le silence lors d'une dispute, en particulier au moment où l'on médit de lui : « Ceux qui sont humiliés et n'humilient pas, écoutent leur disgrâce et ne répondent pas, le texte dit à leur sujet : "Et Tes amis rayonneront comme le soleil dans sa gloire." (*Choftim* 5, 31) »

Dans l'ouvrage *Barkhi Nafchi*, le Rav Zilberstein *chelita* rapporte la merveilleuse histoire qui suit. Alors qu'il était assis dans une synagogue, à Jérusalem, un Juif s'approcha de lui pour lui raconter :

« Durant de nombreuses années, ma femme et moi-même n'avions pas d'enfants, ce qui nous peinait énormément. Nous nous rendîmes d'un médecin à l'autre, dans l'espoir de voir enfin notre vœu le plus cher se réaliser. Cependant, tous nos efforts semblaient vains.

« Un jour, je lus l'ouvrage *Alénou Léchabéa'h*, qui énonçait le conseil donné par Rav Haïm Kanievsky *chelita* à un homme n'ayant pas d'enfants : aller trouver quelqu'un appartenant à la catégorie de "ceux qui sont humiliés et n'humilient pas" et lui demander une bénédiction ; avec l'aide de D.ieu, il serait exaucé. Cet homme suivit le conseil du Sage et eut effectivement droit à un miracle dans ce domaine.

« Je me suis dit que si le Saint béni soit-Il avait fait en sorte que je lise ce récit dans ce livre, cela signifiait peut-être que ce conseil pouvait s'avérer utile à moi aussi. Je décidai donc, au lieu de chercher une solution médicale, de me mettre à la recherche d'une personne répondant à cette qualité décrite par nos Maîtres.

« Mais, comment la trouver ? Je ne pouvais pas publier dans les journaux que je cherchais un Juif humilié n'humiliant pas les autres. Je ne pouvais pas non plus accrocher une telle annonce dans la synagogue. Je me levai cependant avec la résolution de mettre la main sur lui.

« Incroyable, mais vrai. À peine entrai-je dans un certain *beit hamidrach* que je fus témoin d'une scène correspondant exactement à ce que je recherchais : un groupe d'hommes entouraient un Juif et l'humiliaient, tandis qu'il gardait le silence. Cela dura quelques minutes et, dès que ses humiliateurs furent repartis, je m'approchai du héros pour lui raconter mon histoire et lui demander de me bénir. Il accepta. Neuf mois plus tard, j'eus le bonheur d'avoir un garçon. »

Cette anecdote est si éloquente qu'il ne semble pas nécessaire de souligner explicitement les leçons à en tirer. Toutefois, gardons bien à l'esprit la grandeur de l'individu subissant un affront en silence.

Quant à lui, qu'il sache que même si personne ne vient lui demander de bénédiction, il détient un puissant potentiel. Sa prière n'est pas celle d'un homme ordinaire ; elle a le pouvoir d'entraîner de grandes délivrances, aussi bien pour lui-même que pour tous ceux qui l'entourent.

C'est pourquoi, aussitôt après être parvenu à se maîtriser, il a tout intérêt à demander au Saint béni soit-Il de lui ôter toutes les embûches l'entravant dans son service divin.

En outre, s'il est conscient de sa valeur et du pouvoir unique que l'Éternel lui alloue pour avoir gardé le silence face à ceux qui l'avilissent, il lui sera plus facile, à d'autres occasions, de résister à une telle épreuve en s'abstenant de réagir, malgré la tentation de prendre sa défense. Car, qui voudrait renoncer à un cadeau si considérable du Créateur ?



GUIDÉS PAR LA émouna

Étincelles de émouna et de
bita'hon consignées par
le Gaon et Tsadik Rabbi David
'Hanania Pinto *chelita*

Un œil qui voit et une oreille qui entend

Un Juif très malade, qui devait faire une radio du cerveau extrêmement complexe, me demanda de l'accompagner à cet examen. Il durait très longtemps, car des centaines de photos étaient prises de tous les points de vue, de sorte à pouvoir observer cet organe dans ses moindres détails.

Je l'accompagnai et restai à ses côtés pendant ce moment difficile. Quant à moi, j'en retirai une leçon édifiante.

De même que le cerveau peut être analysé et photographié des centaines de fois sous toutes ses facettes, avec la plus haute précision d'un appareil ultrasophistiqué connecté à un ordinateur des plus avancés au monde qui collecte l'ensemble des images et des résultats des tests, tous nos actes, accomplis dans ce monde, ainsi que les intentions les accompagnant, sont enregistrés avec exactitude par le Très-Haut.

L'Éternel scrute nos reins et nos cœurs ; Il connaît nos pensées les plus intimes. Aussi, nous incombe-t-il de redoubler de prudence et de nous efforcer d'accomplir chacun de nos gestes de la manière la plus parfaite qui soit, avec l'intention la plus pure et la plus souhaitable. Car, le jour du Jugement venu, nous devons rendre compte de chacune de nos conduites.



DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude de notre
Maître le Gaon et Tsadik Rabbi
David 'Hanania Pinto chelita

Semer dans les larmes et bénéficier de l'assistance divine

La section de Tazria a, pour sujet essentiel, le lépreux et toutes les lois le concernant, tandis que celle de Métsora traite de sa purification et des sacrifices qu'il devait apporter. A priori, il aurait semblé plus logique qu'elles forment une seule *paracha*. Pourquoi les avoir séparées ? Du fait qu'elles tournent autour du même thème, elles sont la plupart du temps lues le même Chabbat, hormis les années embolismiques. Pour quelle raison avoir donné un nom distinct à chacune d'elles ?

Notons que les initiales des noms Tazria et Métsora forment le mot *mèt* (mort), où nous lisons en filigrane le devoir de l'homme de réserver une plage horaire à l'étude de la Torah et de s'y vouer, dans l'esprit de l'interprétation de nos Sages du verset « Voici la règle (Torah) lorsqu'il se trouve un mort dans une tente » (*Bamidbar* 19, 14) – « La Torah ne se maintient qu'en celui qui se tue à la tâche pour elle ». En d'autres termes, quand arrive le moment que l'homme s'est fixé pour étudier, il doit se détacher de toutes les vanités de ce monde, de toutes ses préoccupations, afin de se plonger dans le sujet débattu.

À travers les noms des sections Tazria et Métsora, la Torah a voulu faire allusion à cette obligation incombant à l'homme. On peut expliquer que le premier sujet de Tazria, « Lorsqu'une femme a conçu et a enfanté un mâle », renvoie à l'homme qui étudie la Torah et a le mérite de mettre au jour de nouvelles interprétations qui, à leur tour, engendreront celles d'autres personnes et seront donc très productives, à l'image d'une petite graine semée dans la terre et de laquelle pousse ensuite un arbre de grande dimension. Combien de milliers de commentaires supplémentaires furent écrits à partir d'une petite remarque de Rachi ou du Rambam ! Parfois, il est même possible de déduire de multiples interprétations d'un petit '*hidouch*' d'un enfant.

Si l'on réfléchit, on réalisera que ce message est particulièrement fondamental pour le deuxième sujet des sections Tazria et Métsora, en l'occurrence les affections lépreuses touchant le médisant. La médisance et les propos futiles sont à l'antipode de la semence de paroles la Torah. C'est pourquoi le texte souligne dans un premier temps que nous devons veiller à fixer des moments pour l'étude de la Torah et habituer nos enfants à semer des graines de Torah ; de la sorte, ils s'éloigneront simultanément de la médisance et ne seront pas frappés de lèpre.



LA CHÉMITA

Il est interdit de confectionner de la confiture à partir de fruits dotés de la sainteté de la septième année qui sont généralement consommés crus. Par contre, il est permis d'en faire en utilisant exclusivement leurs pelures, par exemple celles d'orange. Le cas échéant, on veillera à consommer cette confiture avant le *zman habiour* [moment où un certain produit ne se trouve plus dans les champs et où le propriétaire doit mettre tous les restes de ce produit à la disposition du public].

On n'a pas le droit de mélanger des fruits de la *chémita* à une denrée amère ou d'abîmer leur goût d'une autre manière, parce que cela reviendrait à les gaspiller. De même, on ne les mélangera pas avec un médicament pour l'adoucir.

Celui qui mange une compote composée de fruits de la septième année (ou de la soupe faite de légumes dotés de sainteté) n'est pas obligé de mettre au frigidaire les restes de compote (ou de soupe), bien qu'en les laissant à l'extérieur, il entraîne leur détérioration.

Les fruits et les légumes de la septième année doivent être consommés de la manière habituelle. Quand on termine de manger, les petits restes qu'on a l'habitude de laisser dans l'assiette ou dans la casserole peuvent être normalement jetés à la poubelle. De même, il n'est pas nécessaire d'essuyer l'assiette ou la casserole avant de les laver ; on peut les laver directement, comme on le fait normalement. Cependant, s'il en reste une plus grande quantité qu'on a l'habitude de garder pour soi ou pour son animal ou de remettre dans la casserole, on ne la jettera pas directement à la poubelle, mais on la mettra dans un sachet avant de la déposer dans la poubelle réservée aux produits de la septième année.

Il est permis de laver des casseroles et des assiettes où il y a de petits restes de nourriture, produits de la septième année, bien que, de cette manière, on cause leur perte. Ceci est permis tant qu'il s'agit d'une petite quantité que, les autres années, on ne se donne pas la peine de récupérer.

Il est permis de faire une soupe avec des légumes de la *chémita*, par exemple avec des tomates et des carottes, parce que ces légumes sont également consommés cuits ou frits.

Il est permis de manger des carottes crues ou en salade, ainsi que de les écraser. Ensuite, on a le droit d'enlever les restes de la machine en la lavant.



Rabbi Chlomo Pinto épousa la sœur de Rabbi Khalifa Malka, de la ville de Tetouan. Ce dernier faisait du commerce pour gagner sa vie. Il s'associa avec son beau-frère dans cette affaire et ils connurent beaucoup de succès.

Toutefois, ils ne se laissèrent pas aveugler par leur grande richesse, gardant bien à l'esprit l'affirmation de Rabbi Amnon de Mayence *zatsal* : « L'homme provient de la poussière et est destiné à y retourner. » Conscients de cette vérité, ils vouèrent le plus clair de leur temps à l'étude de la Torah et au service divin.

Ils confièrent la gestion de l'affaire à des employés de confiance, qui achetaient et revendaient la marchandise. De la sorte, ils étaient libres d'étudier sereinement. De temps en temps, leur étude était interrompue par les responsables qui avaient besoin de leur accord pour conclure certaines transactions ne pouvant être repoussées. Mais, aussitôt après, ils se replongeaient dans l'étude.

Durant presque toute la journée, les deux *Tsadikim* étudiaient ensemble, parés de leur *tallit* et de leurs *téfillin*. Ils consacraient une

grande partie de leur temps à l'étude de la Halakha relevant des échanges commerciaux ou à l'élaboration de réponses aux questions qu'on leur posait dans ce domaine.

Leur programme d'étude ne s'interrompait pas lors de leurs voyages à l'étranger, nécessaires à leurs affaires. Tous deux possédaient des bateaux transportant des marchandises entre le Maroc et l'Espagne et le Portugal.

Après quelque temps, Rabbi Chlomo Pinto déménagea pour suivre son beau-frère, qui alla vivre à Agadir. Cependant, il connut alors une tragédie, le décès de sa jeune épouse, qui ne lui avait pas donné d'enfant. Suite à cela, Rabbi Chlomo quitta Agadir pour s'installer à Marrakech, où il se remaria avec une fille de la famille Benbenisti. Avec elle, il retourna habiter à Agadir, où leur foyer s'emplit de joie et de lumière, avec la naissance d'un fils qu'ils nommèrent 'Haïm, appelé à devenir le célèbre *Tsadik* et kabbaliste Rabbi 'Haïm Pinto Hagadol – que son mérite nous protège. Rabbi Chlomo eut dix fils qui, tous, se consacrèrent jour et nuit à l'étude de la Torah à la *Yéchiva*.

On raconte qu'un soir, un pauvre qui habitait dans leur quartier et n'avait pas de quoi subvenir aux besoins de sa famille entra chez eux. Il prit la veste d'un des fils de Rabbi Chlomo et s'en fut la vendre, afin de pouvoir acheter, avec l'agent gagné, quelques denrées pour le repas du soir.

Au milieu de la nuit, cet indigent fut pris de violentes crampes d'estomac. Son épouse, voyant combien il souffrait, essaya de percer le mystère de ces maux :

« Dis-moi, as-tu fait aujourd'hui un acte répréhensible qui pourrait être la cause de tes souffrances ? »

- Oui, répondit-il, comme quelqu'un pris

en faute, j'ai dérobé une veste dans la maison de Rav Pinto, celle de son fils, et je l'ai vendue pour avoir de l'argent et vous apporter un repas du soir. »

Dès les premières lueurs du jour, elle se leva, prit un objet lui appartenant et courut chez la personne qui avait acheté la veste à son mari. Elle le lui donna et reprit le vêtement en échange.

Dans la maison du Rav, le fils s'était levé et se préparait à partir pour la prière du matin. Il s'approcha du porte-manteau et quelle ne fut pas sa surprise de ne pas y trouver sa veste. Il alla voir son père et lui demanda : « Papa, ma veste a disparu. Comment vais-je pouvoir aller prier à la synagogue ? »

- Ne t'inquiète pas. Celui qui t'a pris ta veste va te la rendre immédiatement », lui répondit-il.

Tandis qu'ils parlaient, on entendit frapper à la porte. Sur le palier se tenait l'épouse du pauvre qui tenait dans sa main la veste. Sur un ton suppliant, elle s'adressa au *Tsadik* :

« Le Rav sait que mon mari est très pauvre et qu'il a volé cette veste. Maintenant, il est allongé sur son lit, en proie à des maux de ventre insupportables. Je vous en prie, priez pour qu'il guérisse. »

- Va, rentre à la maison. Ton mari est déjà guéri », répondit-il.

En arrivant chez elle, elle constata que les douleurs avaient cessé. Son mari avait retrouvé une parfaite santé, après qu'elle eut rendu le bien dérobé et demandé pardon.

Quelque douze ans après la naissance de son fils 'Haïm, Rabbi Chlomo quitta ce monde, Roch 'Hodech Nissan. Puisse son mérite nous protéger !

Désirez-vous donner du mérite au grand nombre en contribuant à la diffusion de l'hebdomadaire Pa'had David dans votre quartier ?

Adressez-vous à nous, dès aujourd'hui, à l'adresse : mld@hpinto.org.il

Vous recevrez la bénédiction du *Tsadik* Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Pour recevoir quotidiennement des paroles de Torah

prononcées par notre Maître,

l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto chelita,

envoyez-nous un message

Anglais +16467853001 • Français +972587929003

Espagnol +541141715555 • Hébreu +972585207103



« Goûtez et voyez que l'éternel est bon ! »

Bonne nouvelle : Avec l'aide de D.ieu, il est désormais possible de suivre les cours de notre Maître l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto chelita en hébreu, anglais, français et espagnol

sur le site Kol Halachone ou en composant le numéro 073-371-8144

Il sera prochainement possible d'obtenir un catalogue détaillé des cours où chaque cours correspond à un numéro direct. Pour le recevoir : mld@hpinto.org.il

Les cours suivent l'ordre des sections hebdomadaires et des fêtes, ainsi que divers sujets. Écoutez et votre âme revivra !